

# LE JOURNAL d'HYPERCOURT

N° 1/2018

## **Le Mot du Maire**

*Je tiens, dans un premier temps à vous souhaiter une excellente année 2018, riche de satisfaction pour vous-même, vos proches, celles et ceux qui vous sont chers, sans oublier la réussite de vos projets personnels et professionnels. Mais plus fort qu'en 2017.*

*Les vœux de ce nouvel an sont l'occasion de témoigner notre fraternité, notre solidarité, notre volonté de combattre sans relâche l'intolérance, et oublier nos petites querelles quotidiennes et stériles, pour mieux vivre ensemble dans le respect de l'autre.*

*L'année 2017 a vu l'émergence, la concrétisation de projets communaux sur l'entretien, les bâtiments, la voirie.*

*La liste des diverses réalisations est reprise parmi les prochaines pages de ce bulletin.*

*Je termine en remerciant toute les Conseillères et tout les Conseillers pour leur participation généreuse dans tous les dossiers préparant l'avenir de notre Commune.*

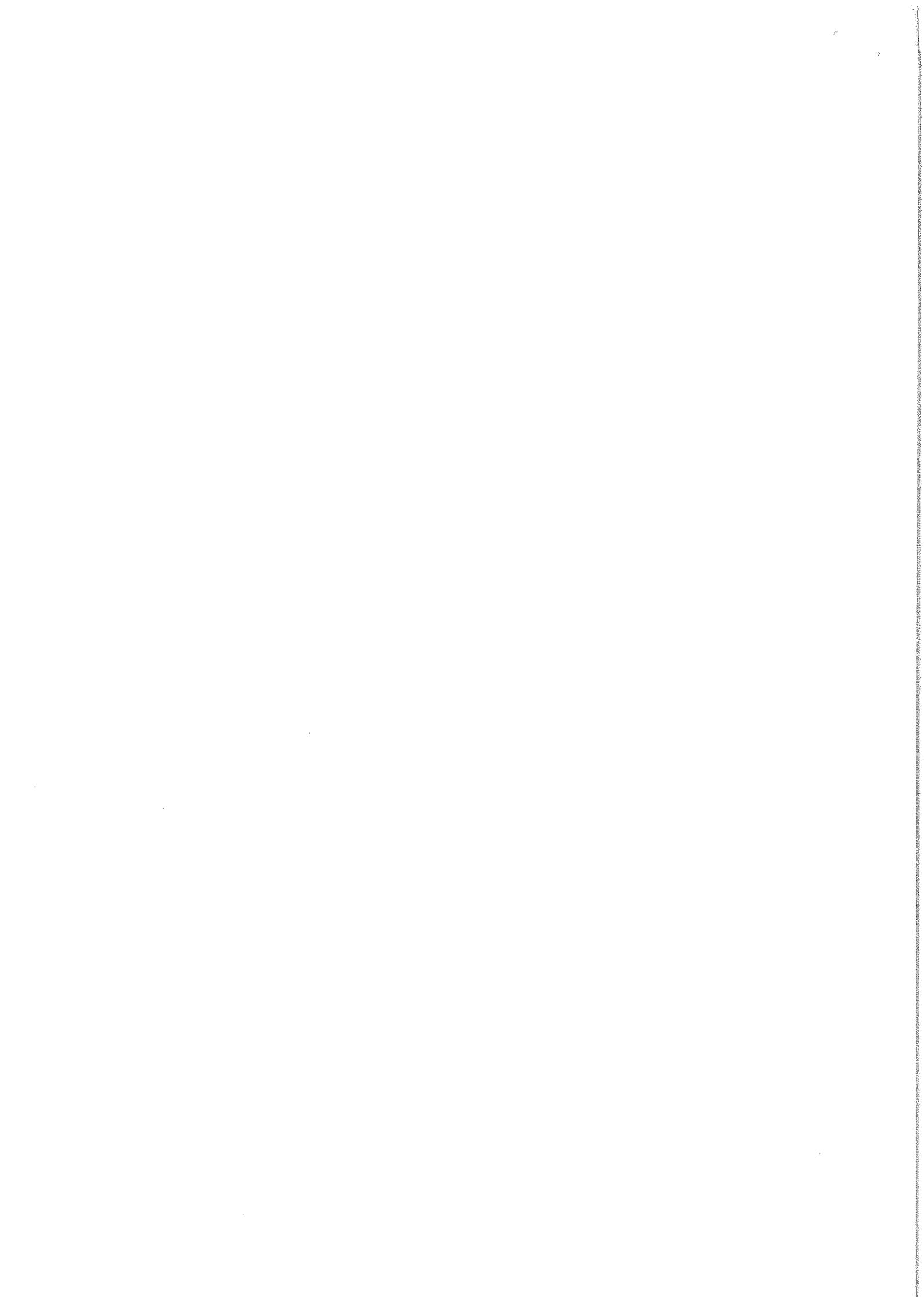
*Je remercie les Agents Communaux pour leur implication sans oublier le Secrétariat de Mairie et surtout, **Sylvie VANDEPUTTE**, Secrétaire de Mairie d'Omiécourt qui a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2017 et pour sa continuité bénévole jusqu'au 1<sup>er</sup> Décembre 2017, date à laquelle **Laëtitia ROSALIE**, notre nouvelle Secrétaire, a pris ses fonctions.*

*Souhaitons-lui la Bienvenue.*

*Je remercie également les membres du CCAS, tous les membres bénévoles des Associations pour leur dynamisme qui participent ainsi au rayonnement de notre Commune, au bien-vivre ensemble dans le respect de l'autre et de ses différences.*

***André LEROY**, Maire Délégué de Pertain et **Ghislain VERVAEKE**, Maire Délégué d'Omiécourt s'associent à moi pour vous renouveler à tous, petits et grands, nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année 2018.*

Christian LEBRUN



## Poursuivons le Centenaire de la Guerre 14/18 .....

- 8 Janvier 1917** : Début de la première vague de grèves (grève de la haute couture en France).
- 31 Janvier 1917** : Annonce par les Allemands de la guerre sous-Marine totale.
- 8-12 Mars 1917** : Première révolution russe (22-23 Février selon l'ancien Calendrier)
- 16 Mars 1917** : Abdication de Nicolas II, Tsar de Russie.
- 8 Avril 1917** : Entrée en guerre des Etats-Unis qui envoient un Premier contingent de 80 000 hommes en France. Première utilisation de chars d'assaut français.
- 15 Mai 1917** : Le Général Nivelle est remplacé par le Général Pétain à la tête de l'armée française.
- Mai 1917** : Début des mutineries dans l'armée française.
- 13 Juin 1917** : Le général Pershing, Commandant du Corps Expéditionnaire américain arrive en France.
- Juillet 1917** : Extinction des mutineries.
- 22 Juillet 1917** : Grand discours de Clémenceau au Sénat contre le Ministre de l'Intérieur Louis Malvy.
- 12 Septembre 1917** : Fin de *l'Union Sacrée* sur le plan gouvernemental.
- 6 Novembre 1917** : Les Bolcheviks s'emparent du pouvoir.
- 17 Novembre 1917** : Clémenceau devient Président du Conseil.
- 5 Décembre 1917** : Armistice entre les Russes et les Allemands.

Nos poilus se sont révoltés cette année-là. Ils en avaient assez de se battre dans des conditions de plus en plus dures, presque inhumaines. Ils ne savaient pas alors qu'il leur faudrait poursuivre ces pénibles combats encore de longs mois avant que ne soit signée l'armistice.

La Russie où débutait la grande révolution, a, elle aussi, perdu plusieurs millions d'hommes et de civils.

Poursuivons avec les rubriques habituelles .....

### ***A PROPOS DE CE BULLETIN... ..***

*Nous avons souhaité éditer, comme cela se faisait à Omiécourt depuis les années 1990, un bulletin municipal regroupant toutes les informations sur la vie des habitants, de la Municipalité, de ce qui est entrepris pour améliorer votre quotidien ainsi que les festivités qui font partie intégrante de la vie de nos communes.*

*Nous y avons mis du bon sens, du cœur, de la sincérité et une grande humilité.*

*Espérant, pour cette première édition, un relatif succès teinté d'un peu d'indulgence. Par avance, soyez-en remerciés.*

### ***REVENONS UN PEU sur 2017***

Certes, cette année a encore été entachée d'attentats, de cataclysmes naturels et/ou environnementaux faisant à chaque fois de nombreuses victimes innocentes. Nous compatissons, nous nous indignons avec une impression d'impuissance. Pourtant, les peuples se rallient pour combattre ensemble, mais le chemin vers la paix est encore bien long. Il faut cependant ne pas perdre espoir et continuer à vivre, à nous comprendre, à nous aider et à nous aimer les uns les autres....

Pensons également aux progrès de la science, des technologies futuristes qui préparent l'avenir de nos générations. Et, regardons un peu ce que nous réservera l'intelligence artificielle dont on parle de plus en plus et dont il faut cependant se préoccuper. Passerions-nous de la science-fiction à une toute proche réalité ?

Revenons aussi sur l'extraordinaire odyssée de notre astronaute Thomas Pesquet qui nous a fait partager, chaque fois que possible, tous les épisodes de cette merveilleuse aventure.

Précisons-le pour nos enfants, une bande dessinée est d'ailleurs sortie récemment. Tout un programme pour les amateurs de BD .....Et, notamment de grands livres illustrés de toutes les photos qu'il a pu réaliser de là-haut.

Et comme chaque année qui s'écoule, elle emmène avec elle, des personnalités, des acteurs ou actrices que nous affectionnons plus particulièrement les unes que les autres. Nous n'en citerons que quelques-uns comme :

Fats DOMINO qui était la page préface du grand livre du Rock,  
Jerry LEWIS qui fit carrière plus en France que dans son pays natal, les USA, c'était l'homme au visage en chewing-gum et au corps en caoutchouc !

Jean ROCHEFORT le gentleman farmer du cinéma Français,  
Geneviève CASSADESSUS, tante du célèbre chef d'orchestre National de Lille, une comédienne de théâtre mais aussi de cinéma (*la tête en Friche avec G. Depardieu, fut l'une de ses dernières apparitions*),

Mireille DARC : la jolie blonde au décolleté dorsal « sulfureux », partenaire de beaucoup d'acteurs et compagne d'Alain DELON.

Danielle DARIEUX que nous n'oublierons pas dans sa magistrale interprétation de Marie Octobre (*J. DUVIVIER 1956*) et de HUIT FEMMES (*F. OZON 2000*). Avait-elle une prédilection pour les huis clos ?

Jeanne MOREAU, celle qui avait des bagues à chaque doigt, des tas de bracelets autour des poignets, la mémoire qui flanche... et cette voie rauque reconnaissable entre toutes.

Enfin, rendons un hommage tout particulier à Mme Simone VEIL, dont chacun se souvient qu'elle fut internée avec sa sœur et sa mère au camp de concentration d'Auschwitz-Birkenau (matricule 78651 tatoué sur le bras gauche). Son père et son frère, ont eux aussi été déportés en camps de concentration dont ils ne revinrent jamais. (\*)

Lors de son combat pour l'avortement, elle avait contre elle d'être une femme et juive de surcroît ! Elle a dû et su affronter alors l'Assemblée Nationale qui ne comptait à cette époque que 4 femmes députés ! Si le Prix Nobel du Courage existait, alors il lui aurait été décerné sans aucun doute.

Malgré son faible pour le Droit, elle sera sollicitée pour entrer dans le Gouvernement de Jacques CHIRAC où elle se verra confié le Ministère de la Santé.

Entrée à l'Académie Française en 2010. Ce fut Jean d'Ormesson qui fit le discours de son intronisation. Décédée en Juillet 2017 à la veille de ses 90 ans, elle entrera prochainement au Panthéon où elle retrouvera son défunt mari.

(\*) *Référence littéraire : UNE VIE de Simone VEIL aux Editions Stock.*

Enfin, à l'heure où nous finalisons ce journal, retenons aussi la disparition de Jean d'Ormesson dont on n'oubliera jamais le bleu profond de ses yeux et l'espièglerie de son sourire. Il entre à l'Académie Française, en 1973 à l'âge de 48 ans ! Il y introduit Marguerite Yourcenar dans les années 1980.

Il nous laisse une quarantaine de romans que l'on a plaisir à lire et relire. Le samedi précédant son décès, il termina dans la nuit son tout dernier roman dont le titre n'a pas encore été révélé à ce jour.

Bien entendu, il fut quelque peu critiqué de « réactionnaire » durant sa présence au FIGARO en tant que Directeur (1974-1977) mais il était surtout un véritable aristocrate dont l'élégance et le langage étaient tout à fait remarquables. Il restera un Maître à part entière de notre belle langue Française.

De surcroît, notre idole des jeunes décède à son tour. Nous savions tous que son « départ » était imminent car son état de santé se dégradait de jour en jour et que cela aurait été un évènement hors normes. Bien qu'il ait combattu de toutes ses forces, la maladie a eu le dessus.

Oui, Johnny HALLYDAY nous a quittés. Certes, même si nous ne sommes pas fans. Il était apprécié par plusieurs générations ! Sa carrière a débuté très jeune, beau gosse, il avait tout pour réussir, même si son enfance n'a pas été des plus désirables. Reconnaissons lui la communion que lui seul avait avec son public lorsqu'il entrait en scène. C'était toujours un moment PHE-NO-ME-NAL ! Il était casse-cou, aimait les bolides, les conduisait bien sûr ! (Comme ses idoles pilotes James Dean, Steve McQueen ..... La fureur de vivre, Bullit.....)

Laissons-le reposer dans les Iles où il aimait passer du bon temps entouré de tous les siens.  
SALUT L'ARTISTE !!!

Ouf, quelle année !!!!! Nous ne serons pas prêts de l'oublier !

On avait à une époque fait le rapprochement de la mort d'Edith Piaf survenue quelques heures après Jean COCTEAU. Aujourd'hui, Johnny décède juste après Jean d'ORMESSON ! Coïncidence et étrangeté entre le monde de l'art et celui de la chanson ?

## TRAVAUX REALISES EN 2017

### Hyencourt-Le-Grand

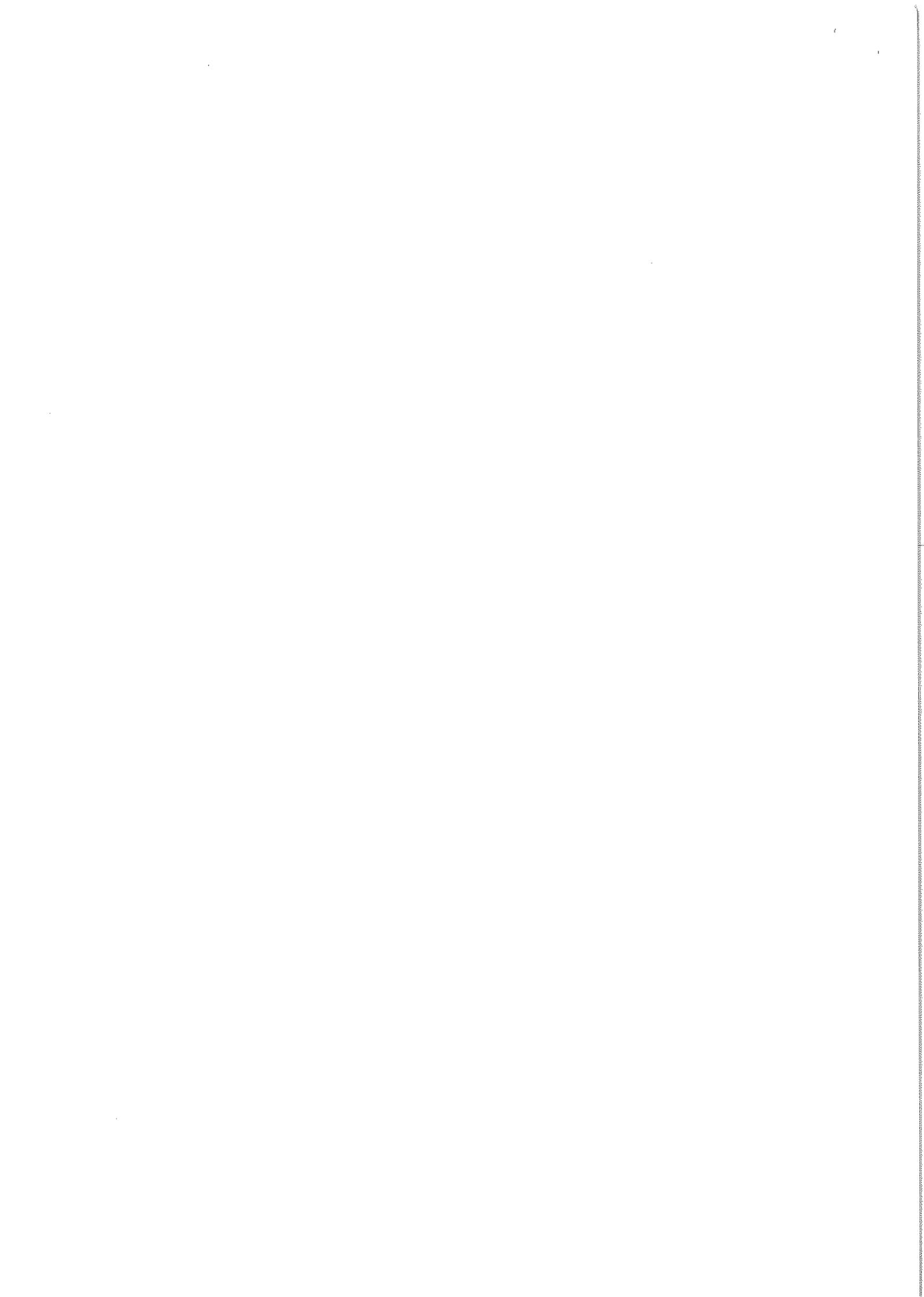
- Aménagement du parking de la salle des Fêtes (terminée fin 2016)
- Aménagement d'un parking où les marronniers, malades, ont été abattus le long du chemin d'accès à l'église.

### Pertain :

- Rénovation des logements de l'Ecole
- Finition du bordurage de la rue des Limaçons et rue de Nesle
- Viabilisation du Terrain de Foot
- Rénovation des passages piétons (en interne par les Agents Communaux)

### Omiécourt :

- Fermeture du P.N. sur la commune d'Hyencourt-Le-Petit
- Vente d'un terrain rue des Flandres pour une nouvelle maison
- Finitions autour des mares d'Omiécourt et d'Hyencourt-Le-Petit
- Rénovation de l'abri Bus d'Hyencourt-Le-Petit (en interne)
- Voie d'accès entre Hyencourt-Le-Petit et Berseaucourt
- Rénovation passages piétons, emplacement du bus scolaire à l'école et à la guérite.



## Le carnet d'HYPERCOURT

### Naissances :

Aucune à Hyencourt-Le-Grand

A Pertain :

PECHEUX Syana  
VENDEWINCKELE Jade  
DUBOIS Sarah  
LEMAIRE Samuel

A Omiécourt

TABARY Romane

### Mariages :

Aucun à Hyencourt-Le-Grand

Aucun à Pertain

A Omiécourt :

DESENCLOS Rémy et BOUCHERY Mélanie

### Décès :

Aucun à Hyencourt-Le-Grand

A Pertain

LEROY Gérard                      décédé le 03 Juin 2017

DEMORSY Xavier                    décédé le 14 Juin 2017

A Omiécourt

JONNIAUX Jeanne                  décédée le 9 février 2017

BIGOT Eric                            décédé le 7 août 2017

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **REUNION DU 27 JANVIER 2017**

#### **ELECTIONS DES DELEGUES A LA FDE DE LA SOMME**

Monsieur le Maire expose :

Vu les articles L.5211-6 à L 5211-8 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la FDE de la Somme,

Considérant qu'il convient d'élire six délégués titulaires et six délégués suppléants, afin de représenter la commune d'Hypercourt au sein du comité de la FDE de la Somme,

Considérant que se présentent à la candidature de représentants de la commune au sein de la FDE de la Somme :

Monsieur Christian LEBRUN , Monsieur Frédéric GRAIN, Monsieur Olivier NUTTENS ,  
Monsieur Philippe VERRIER, Monsieur Michel FAVREL (titulaires)

Monsieur Francis LELEU , Monsieur André LE ROY, Monsieur Lionel DUBUS, Monsieur  
Ludovic PATTE, Madame Amélie CHIRAUX (suppléants),

Le Conseil Municipal

Elit Monsieur Christian LEBRUN , Monsieur Frédéric GRAIN, Monsieur Olivier NUTTENS  
Monsieur Philippe VERRIER et Monsieur Michel FAVREL en tant que représentants de la  
commune d'Hypercourt au sein du comité de la FDE de la Somme

Elit Monsieur Francis LELEU, Monsieur André LE ROY, Monsieur Lionel DUBUS,  
Monsieur Ludovic PATTE et Madame Amélie CHIRAUX en tant que délégués suppléants au  
sein du comité de la FDE de la Somme

#### **ELECTIONS DES DELEGUES AU SIEP DU SANTERRE**

Monsieur le Maire expose :

Vu les articles L.5211-6 à L 5211-8 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du SIEP du Santerre,

Considérant qu'il convient d'élire trois délégués, afin de représenter la commune  
d'Hypercourt au sein de l'assemblée délibérante du SIEP du Santerre,

Considérant que se présentent à la candidature de représentant de la commune au sein du  
SIEP du Santerre : Madame Agnès VASSEUR, Monsieur André LE ROY et Monsieur Jean-  
Claude WALBROU,

Le Conseil Municipal

Elit Madame Agnès VASSEUR, Monsieur André LE ROY et Monsieur Jean-Claude  
WALBROU,

en tant que représentants de la commune d'Hypercourt au sein de l'organe délibérant du SIEP  
du Santerre.

## **LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES D'HYPERCOURT.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des conditions de location de la salle communale de l'ancienne commune de Hyencourt-le-Grand.

Les tarifs étaient les suivants :

- 200 € pour les habitants de Hyencourt-le-Grand
- Caution de 400€.

Il propose de diminuer ce tarif à 150 € pour les habitants d'HYPERCOURT.

Concernant la salle communale de Pertain, les tarifs sont inchangés :

- 600 € la grande salle
- 300 € la grande salle pour les habitants d'HYPERCOURT
- 100 € la petite salle (y compris le nettoyage)

D'autre part, Monsieur Le Roy propose de prêter le barnum qui appartenait à la commune de Pertain aux habitants d'HYPERCOURT, moyennant une caution de 600 €.

Le Conseil Municipal accepte ces propositions

## **REUNION DU 14 AVRIL 2017**

### **SIP Garantie de remboursement**

Monsieur André Le Roy présente au conseil municipal la demande de garantie de remboursement d'un emprunt d'un montant de 530 000 € de la Société Immobilière Picarde.

Vu les articles L 2252-1 et L2252-2 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 22 voix pour et une abstention ;

Décide :

Article 1 : La commune d'Hypercourt accorde sa garantie pour le remboursement d'un montant de 530 000 Euros que la Société Immobilière Picarde d'Habitations à Loyer modéré se propose de contracter en vue de financer la construction de 5 logements rue de Licourt.

Article 2 : Au cas où l'emprunteur, pour quel que motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire en vue de signer tous les documents en rapport avec ce dossier.

## REUNION DU 23 JUIN 2017

### Réalisation d'un parc éolien sur la commune.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du projet éolien sur les communes d'Ablaincourt-Pressoir, Hypercourt, Licourt et Marchélepot, la commune a été sollicitée par la société ABLAINCOURT ENERGIES en vue de lui accorder, sur les chemins ruraux et les voies communales, ainsi que sur toutes parcelles communales :

- (i) le passage (en chemin, en plateforme et/ou en virage), pour tous véhicules légers et lourds, de chantiers et grues ;
- (ii) le survol par les pales d'éoliennes ;
- (iii) le passage des câbles électriques enterrés.

Ce projet consisterait, en accord avec les propriétaires et exploitants concernés, les Services de l'Etat et la population, et en conformité avec les textes et la réglementation en vigueur, à implanter un parc éolien dont l'électricité produite serait injectée sur le réseau électrique existant le plus adéquat.

Conformément à l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales une note explicative de synthèse sur les questions soumises à délibération a été adressée avec la convocation aux membres du conseil municipal et figure en annexe de la présente délibération.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le résultat du vote du Conseil Municipal est le suivant :

Membres présents : 18

18 voix pour

0 voix contre

0 Abstention

AUTORISE

§ Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au projet de parc éolien présentés par la société ABLAINCOURT ENERGIES.

§ Monsieur le Maire à signer avec la société ABLAINCOURT ENERGIES, tous actes constitutifs de servitudes nécessaires à l'implantation du parc éolien (accès, plateforme, virage, câbles, survol, zone de travaux, etc) sur tous chemins ruraux, voies communales et parcelles communales, et tous avenants à ces actes.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois, et an que dessus

### **Devis chaudière.**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis qu'il a reçus concernant l'installation d'une nouvelle chaudière dans les bâtiments de la mairie et de l'école de la commune déléguée d'Omiécourt.

- Ets MARTIAL Multi-Services à Marchélepot : 4 709,00 € HT
- Ets LOUWAGIE Philippe à Rosières-en-Santerre : 7 599,40 € HT
- Ets HANOCQ à Chaulnes : 6 059,40 € HT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de confier ces travaux aux Ets MARTIAL Multi-Services. Les crédits correspondants sont prévus au chapitre 21 du budget 2017.

### **Aménagement d'un parking**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'aménager un parking face à la salle multi accueil de la commune déléguée de Hyencourt-le-Grand.

Il présente les devis afférents :

- Société Eiffage : 32 358, 70 € HT
- Société IREM : 35 371 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte ce projet de voirie
- accepte le devis de la Société Eiffage pour un montant de 32 358,70 € HT soit 38 830,44 € TTC.
- décide de solliciter le Département au titre d'une subvention dans le cadre des Amendes de Police
- autorise le Maire à signer la convention afférente avec le Département de la Somme ainsi que toute pièce se rapportant à ce dossier.

### **Assainissement EP rue de Nesle**

Monsieur André Le Roy présente au Conseil Municipal les devis qu'il a obtenus concernant des travaux de bordurage rue de Nesle sur la commune déléguée de Pertain.

- Société Eiffage : 48 878.60 € HT
- Société STAG : 51 798.26 € HT
- Société RAMERY : 51 009.27 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte ce projet de voirie
- accepte le devis de la Société Eiffage pour un montant de 48 878.60 € HT soit 58 654.32 € TTC.
- autorise le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

## **LOCATION LOGEMENTS**

Le Maire indique qu'un des logements de la commune déléguée d'Omiécourt est devenu vacant récemment et qu'un des logements de la commune déléguée de Pertain va bientôt être disponible, les travaux de rénovation étant presque terminés.

Après discussion, le Conseil Municipal

Donne son accord en vue de la location de ces logements :

- Le premier d'environ 56 m<sup>2</sup> situé 6 route nationale, et comprenant 1 séjour, 2 chambres, cuisine, salle de bains ; classe énergie E, GES classe C. Le locataire ne devra pas posséder de chiens ni de chats, et le stationnement de son véhicule sera interdit sur le trottoir en bordure de la D 1017.

- Le second situé rue Dieu

Fixe le loyer mensuel à 500 € pour chacun des logements, avec une caution d'un mois de loyer.

Le Conseil Municipal souhaite que cette opération se concrétise par la rédaction de contrats signés devant Notaire.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire en vue de signer les contrats afférents à ces locations, suivant les bases retenues.

## **REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2017**

### **Avis sur le mode d'aménagement foncier et de périmètre lié à la construction du Canal Seine-Nord Europe.**

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- du procès-verbal de la réunion de la commission intercommunale interdépartementale du 20 juin 2012 décidant la mise à l'enquête du mode d'aménagement et du périmètre,
- du procès-verbal de la réunion de la commission intercommunale interdépartementale du 4 avril 2017 validant le mode d'aménagement et le périmètre,
- de la proposition de plan de périmètre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, en application de l'article L.121-14 §II du code rural et de la Pêche Maritime:

- prend acte des propositions faites par la commission intercommunale interdépartementale;
- constatant qu'aucune observation ne remet en cause le principe d'un aménagement foncier dans le périmètre proposé, émet à l'unanimité un avis favorable.

Avis sur le mode d'aménagement foncier et de périmètre lié à la construction du Canal Seine-Nord Europe.

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- du procès-verbal de la réunion de la commission intercommunale interdépartementale du 20 juin 2012 décidant la mise à l'enquête du mode d'aménagement et du périmètre,

- du procès-verbal de la réunion de la commission intercommunale interdépartementale du 4 avril 2017 validant le mode d'aménagement et le périmètre,
- de la proposition de plan de périmètre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, en application de l'article L.121-14 §II du code rural et de la Pêche Maritime:

- prend acte des propositions faites par la commission intercommunale interdépartementale;
- constatant qu'aucune observation ne remet en cause le principe d'un aménagement foncier dans le périmètre proposé, émet à l'unanimité un avis favorable.

### **Approbation de l'extension du périmètre du SIEP du Santerre à compter du 1er Janvier 2018.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5211-18 concernant les modifications relatives au périmètre,

Vu les délibérations des Conseils Municipaux suivantes:

- Commune de Démuin (05/04/2017), sollicitant l'adhésion et le transfert de la compétence « eau potable » au SIEP du Santerre à compter du 15 octobre 2017,
- Commune d'Aubercourt (01/07/2017), sollicitant l'adhésion et le transfert de la compétence « eau potable » au SIEP du Santerre à compter du 15 octobre 2017,

Vu la délibération n°2017/24 du Comité syndical du SIEP du Santerre du 27 juin 2017 relative à l'adhésion des communes de Démuin et d'Aubercourt à compter du 1er janvier 2018,

Considérant la nécessité d'actualiser le périmètre du Syndicat,

Considérant que, conformément à l'article L5211-18, le SIEP doit consulter l'ensemble de ses communes afin qu'elles se prononcent dans un délai de 3 mois sur cette extension de périmètre,

Le Conseil Municipal d'Hypercourt est appelé à se prononcer.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal d'Hypercourt, à l'unanimité,

- Donne son accord pour l'extension du territoire syndical du SIEP du Santerre aux communes de Démuin et Aubercourt, à compter du 1er janvier 2018,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce s'y rattachant.

### **Dissolution du CCAS d'Hypercourt.**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L 123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de

1 500 habitants et plus mais qu'il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants.

Il peut être ainsi dissous par délibération du Conseil Municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de dissoudre le CCAS à compter du 31 décembre 2017,
- CHARGE M. le Maire d'informer les membres du CCAS à la prochaine réunion ainsi que par courrier,
- DIT que le Conseil Municipal exercera directement cette compétence, que le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune et que ses biens immobiliers seront mis à disposition de la commune,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **Création/ suppression d'un poste**

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu du fait que Madame Vandeputte a fait valoir sa demande de mise à la retraite du poste de Secrétaire de Mairie Institutrice qu'elle occupait depuis 1983 et qu'il y a lieu de nommer une secrétaire de mairie, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi de secrétaire de mairie institutrice à temps non complet à raison de onze heures hebdomadaires,

La création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps non complet à raison de onze heures hebdomadaires à compter du 1er décembre 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

**DECIDE A L'UNANIMITE:**

- d'adopter la proposition du Maire
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Cet emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier au minimum d'un niveau baccalauréat ainsi que d'une expérience professionnelle en mairie

## **Prise en charge du service d'instruction ADS par le Syndicat Mixte du Pays Santerre Haute Somme.**

Vu la loi 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5214-16-1 portant sur la possibilité de conclure des conventions par lesquelles les communes confient la création ou la gestion d'un service relevant de leurs attributions ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment de l'article L422-1 définissant le maire comme l'autorité compétente pour délivrer les actes à l'article L422-8 supprimant la mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'État pour toutes communes compétentes appartenant à des communautés de 10 000 habitants et plus, ainsi que de l'article R423-15 autorisant la commune à confier par convention l'instruction de tout ou partie des dossiers à une liste fermée de prestataires à l'article R423-48 précisant les modalités d'échanges électroniques entre service instructeur, pétitionnaire et autorité de délivrance.

Vu l'ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 relative aux permis de construire et aux autorisations d'urbanisme, ratifiée par l'article 6 de la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement ;

Vu le décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 ; Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays Santerre Haute Somme ;

Vu la délibération n° 2015-04-04 du comité syndical du Pays Santerre Haute Somme du 22/04/2015 portant sur la création du service d'instruction des autorisations d'urbanisme et la validation de la convention ;

Le Maire informe le conseil municipal que la loi ALUR du 24 mars 2014 indique la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'urbanisme à partir du 1er janvier 2018. Le Syndicat Mixte du Pays Santerre Haute Somme a décidé de créer en son sein, un

service d'instruction ADS. Dans ce cadre, les communes concernées peuvent adhérer à ce service par voie de convention.

Le service prendra en charge les :

- Permis de construire
- Permis de démolir
- Permis d'aménager
- Déclarations préalables
- Certificats d'urbanisme, article L410-1 a du CU
- Certificats d'urbanisme, article L410-1 b du CU ;
- Demandes de modification, de prorogation et de transfert des décisions visées ci-avant ;
- Autorisations de travaux du CCH (Code de la Construction et de l'Habitat) liées à un permis de construire ou déclaration préalable.

L'adhésion de la commune à ce service ADS ne modifie en rien les compétences et obligations du maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil de ses administrés, la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance des actes, qui restent de son seul ressort.

Le Maire donne lecture de la convention relative à la prise en charge de l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol par le Syndicat Mixte du Pays Santerre Haute Somme.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Confirme la nécessité de bénéficier d'une prestation de services d'instruction ADS
- ✓ Décide d'adhérer au 1er janvier 2018 au service ADS mis en place par le Syndicat Mixte du Pays Santerre Haute Somme
- ✓ Approuve la convention relative à la prise en charge de l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols par le Syndicat Mixte du Pays Santerre Haute Somme, annexée à la présente délibération
- ✓ Autorise le maire à signer la convention et tout avenant s'y rapportant.

## **REUNION CCAS DU 14 AVRIL 2017**

### **Participation du CCAS aux frais de téléalarme**

Les membres du CCAS, sur proposition du Président et afin d'unifier les interventions sur les trois communes déléguées, décident à l'unanimité d'étudier la possibilité de participer aux frais de téléalarmes pour les habitants d'Hypercourt, et proposent une aide sur la base de 30 € par trimestre et par personne.

## AUTRES INFORMATIONS

### SECURITE

A l'étude actuellement en collaboration avec la Gendarmerie, l'opération **PARTICIPATION CITOYENNE** qui consiste à s'entraider en surveillant la maison du voisin, d'un ami, d'un membre de la famille, durant les vacances ou toute autre absence. Vu la recrudescence des cambriolages, recevoir une aide peut nous rendre plus sereins et tranquilles. Il s'agit surtout d'un échange de services.

Bien que le dossier n'en soit qu'au stade embryonnaire, la Gendarmerie doit nous donner une date à laquelle une réunion d'informations se tiendra pour tous les habitants d'Hypercourt.

*(dossier suivi par L. DUBUS)*

### GENDARMERIE

Depuis l'automne dernier, nous ne dépendons plus de la Gendarmerie de Chaulnes, mais de NESLE :

**GENDARMERIE DE NESLE**  
**Route de Ham**  
**80190 NESLE**

**Téléphone : 03.22.94.47.17**  
**Ou faire le 17**

### DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Nous vous rappelons que nos Mairies ne délivrent plus :

- ni cartes d'identité,
- ni passeport,
- ni cartes grises.
- Permis de Conduire.

**Cartes d'identité et passeport :**

\*\*\*\*\*

Vous pouvez vous rendre, munis de tous les documents nécessaires à leur création ou leur renouvellement aux Mairies suivantes qui sont, elles, équipées du matériel adéquat :

PERONNE ou ROYE ou HAM

**Cartes grises Permis de Conduire :**

\*\*\*\*\*

Démarche désormais accessible sur internet à l'adresse suivante :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Pour toute autre information :

[www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)

**Rappel des permanences des Mairies d'Hypercourt :**

\*\*\*\*\*

HYENCOURT-LE-GRAND : Mme Agnès DOISY

Vendredi 10h à 12h.

PERTAIN : Mme Martine Le Roy  
M. André Le Roy  
M. Francis Leleu

Lundi Jeudi Vendredi de 18h à 19h

OMIECOURT :

Mardi de 16 h 30 à 18 h 00 : Mme ROSALIE Laëtitia

Jeudi de 18 h 00 à 19 h 00 : En alternance

- Mr Ghislain VERVAEKE
- Mr Jean-Luc BEKAERT
- Mme Francine PETIT

## QUE S'EST-IL PASSE D'AUTRE en 2017 ?

### 1<sup>ère</sup> COMMEMORATION DU 8 MAI

C'est la toute première manifestation de l'année qui a rassemblé toutes les populations d'Hypercourt. Après un dépôt de gerbe au Monument aux Morts au son de la Marseillaise, les noms de nos enfants Morts pour la France ont été déclinés. Après quoi, un vin d'honneur fût servi dans la salle multifonctions

### LA FETE DU VILLAGE

N'oublions pas la fête annuelle de PERTAIN, la messe du samedi soir (elles sont si rares), les manèges et attractions pour tous les âges.

Et la balade de « CH'BLAISE » qui nous donne, à chaque sortie, l'impression d'être le temps de quelques heures, des « carnavalux ».

A ce propos, il va bien falloir s'occuper à lui trouver une compagne ?



C'es toujours une agréable soirée, conviviale et joyeuse, qui réunit les petits et les grands autour d'un bon repas avec une bonne organisation, bonhomie, courtoisie, pas d'attente ni de panique à bord ! Il y en a pour tout le monde.

Avant que la soirée dansante ne commence, nous sommes tous sortis regarder le beau feu d'artifice, sous une météo un peu fraîche mais clémente. Que de OH ! de ÔOO ! Nous en avons tous pris plein les yeux, on s'en émerveille toujours quelque soit l'âge.....

Merci à tous ceux qui ont organisé, servi, géré.... C'était très chouette !!!

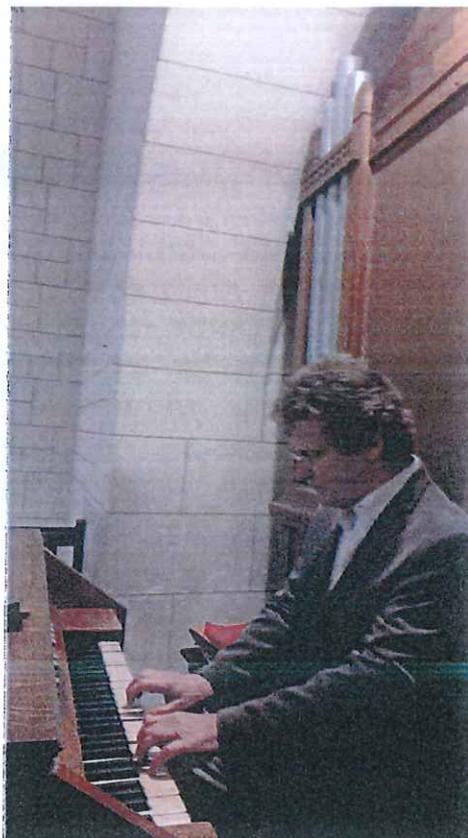
## LES JOURNEES DU PATRIMOINE

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, l'Eglise Saint-Médard d'Omiécourt a ouvert ses portes les samedi 16 et dimanche 17 septembre 2017 de 14 à 18 H.

Francine et Denis ont été heureux d'accueillir une bonne trentaine de personnes sur les deux jours : visiteurs d'ici, d'ailleurs, des environs, anciens habitants, nous les attendions avec un café, un jus de fruits, quelques galettes....

Naturellement, quelques improvisations à l'orgue ont résonné au grand étonnement de certains.... Oui, il fonctionne toujours bien, nous y veillons.... Ceci a fait patienter ceux qui ne pouvaient regagner leur véhicule tant faisait rage dehors une forte pluie orageuse !

Nous renouvellerons cette opération l'année prochaine.



## COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

Exceptionnellement, nous sommes restés, chacun dans nos communes respectives. En effet, nous avons programmé de réhabiliter la sépulture de Mr LALAU, mort pour la France durant la guerre 14-18 dont le corps fut restitué bien après la fin de ce conflit.



A cette occasion Mr QUEYRAT Président Départemental du Souvenir Français ainsi que Mr BOURDON ont honoré la mémoire de ce vaillant poilu.

Nous avons ensuite procédé au dépôt de gerbe au Monument aux Morts, chanté la Marseillaise. Un vin d'honneur fût servi sous le préau de l'école.

## TELETHON 2017

Nous avons assuré une permanence en Mairie d'Omiécourt et avons récolté **la modique somme de 90 Euros.**

Certes, avec les dons que peuvent faire sur Internet ceux qui le désirent, nous nous demandons si cela vaut la peine de continuer.

A suivre.....

## PASSAGE DU JURY des VILLES & VILLAGES FLEURIS

Suite au passage du Jury le 5 septembre dernier et à l'avertissement qu'ils nous ont infligé, nous nous sommes réunis pour décider ensemble de la suite à donner.

Nous nous octroyons un droit de réponse, car leur courrier nous a, sincèrement, bien déplu. Nous prenons cela comme une punition sévère et non méritée, eu égard à tous nos efforts, nos bonnes volontés, le respect de la biodiversité, les moyens « du bord » etc....

Nous pensons, pour les avoir entendus discuter entre eux le jour de leur visite, que certains membres n'ont pas apprécié du tout la mise en œuvre de palplanches autour de nos mares. Bien que nous leur en ayons exposé les raisons (pour nous la priorité des priorités est avant tout la sécurité de tous) la sanction est tombée. Apparemment leurs exigences sont impératives et vont crescendo.

A l'instar de cet avertissement, **SOMME TOURISME, Agence de Développement et de réservation touristiques**, nous ont remis une récompense de **100 Euros** sous forme de bons d'achat à valoir dans les magasins spécialisés, prix attribué lors d'une cérémonie qui s'est tenue à AMIENS, au stade de la Licorne à Amiens le 21 novembre dernier.

Cette somme sera consacrée entièrement au fleurissement des mares d'Hyencourt-Le-Petit et Omiécourt.

Cela nous mettra un peu de baume au cœur ! Tout n'est pas perdu et gardons espoir !! Ils en seront remerciés.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## CURIEUX ET INSOLITE

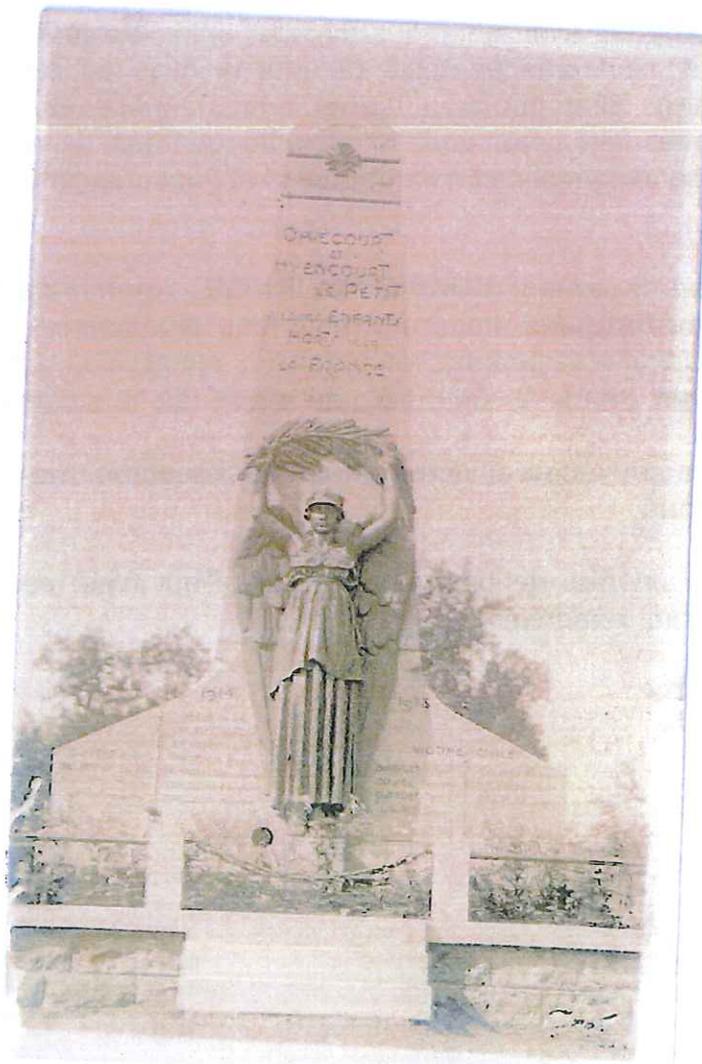
*Courant décembre dernier, nous est parvenue une lettre venant de MARCILLY (21) Côte-d'Or comportant une photo du Monument aux Morts d'Omiécourt. Celle-ci a été prise peu de temps après sa réalisation si l'on prend soin d'examiner la végétation située en arrière plan et que l'on compare avec les tilleuls situés juste derrière l'édifice.*

*Nous avons remercié cet expéditeur en lui demandant toutefois comment cette photo ait pu se retrouver dans se région. A moins que cette personne ne collectionne les vieilles photos et/ou cartes postales ?*

*A suivre.....*

*Finalement, en ce début d'année, une nouvelle lettre nous est parvenue avec des explications.*

*Nous vous laissons le soin de découvrir.....*



Mardi 8-01-2012

11 rue de la République  
92000 Nanterre  
Tél. 01 47 37 11 11

8

Monsieur le Maire,

Après la lecture de votre lettre au sujet  
du monument aux morts de votre  
ville, j'en suis même très  
heureux.

Et je salue aussi, tous les  
votres respectueux!

Au moment de la parution de  
votre Bulletin Municipal, vous  
seriez amable de me l'envoyer,  
ce me fera plaisir!

Avec, mes salutations les meilleures

P.S. Pour la  
carte postale ancienne  
des monuments aux morts



P.S. Pour répondre à votre  
question, c'est dans un index  
de ma région, que j'ai trouvé  
cette carte postale de votre monument  
aux morts.



## **BILAN DU COMITE DES FETES**

*Toute l'équipe du Comité des Fêtes vous présente ses meilleurs vœux pour 2018, que cette année nouvelle vous apporte, Joie, Bonheur et surtout la Santé.*

Comme les années précédentes, nous avons essayé d'animer notre village par quelques manifestations.

### ***Petite rétrospective .....***

#### **Le 16 Avril 2017 : CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES**

Malgré une météo des plus capricieuse, nombreux ont été les enfants du village à fouiner à la recherche des œufs, lapins et autres chocolats que les cloches avaient dissimulés un peu partout autour de l'église.

Les parents n'étaient pas en reste, ils ont joué le jeu également.

A la grande surprise générale, notre ami le grand lapin blanc a fait une brève apparition pour le bonheur des petits et des grands !

#### **Le 29 Avril 2017 : LOTO QUINE**

Une grande première cette année, nous avons organisé un Loto Quine à la Salle des Fêtes de Pertain. La salle était pratiquement remplie, ce fut une belle réussite ! Bonne ambiance, de beaux lots et des participants repartis satisfaits et heureux.

Nous allons renouveler cette opération sur 2018 et espérons rencontrer le même succès.

#### **Le 17 Juin 2017 : VOYAGE ANNUEL**

Le voyage offert aux enfants et jeunes du village s'est déroulé, cette année, au Parc de BELLEWAERDE en Belgique.

Malgré des inscriptions des plus tardives, nous avons pu maintenir la sortie (ce n'était pas gagné !). Peu d'enfants du village étaient inscrits, ce sont des adultes et des « extérieurs » qui, par leur participation, ont pu remplir les bus.

Que se passe-t'il ? La distance peut-être ? En tous cas, la journée s'est très bien passée, sous un soleil radieux, vraiment un temps splendide ! C'était réussi.

## Le 02 Juillet 2017 : LA REDERIE ANNUELLE

La météo maussade ce jour-là, a fait que certains exposants ont décliné leur venue (bien compréhensif !), mais malgré tout, d'autres ont osé braver la pluie. Il y avait moins d'exposants que d'ordinaire, mais cependant en nombre suffisant pour que les chineurs y trouvent leur bonheur !

A cela s'ajoutait une exposition de voitures anciennes et nous avons même décerné un prix de beauté aux trois plus belles automobiles. Encore BRAVO à leurs heureux propriétaires !

Pendant ce temps, les enfants s'en sont donné à cœur joie dans le château (mais non pas celui de la belle au bois dormant !!) mais dans un château gonflable avec juste à côté un stand de *barbe à papa* ! Ils ont réellement adoré !

Quant à la restauration assurée par nos soins, comme tous les ans, le repas servi dans la cour de l'école a connu un vif succès ! Nombreuses étaient les personnes venues se régaler avec un bon jambon à la broche et le barbecue habituel. Encore une fois une bonne ambiance bien conviviale.



### Le 13 Juillet 2017 :        **Festivités**

Ce 13 Juillet a commencé tout en émotion, nous tenions absolument à faire une surprise à notre Institutrice, Sylvie VANDEPUTTE, qui partait en retraite.

Nous avons donc réuni et convié 1 à 2 élèves par classe depuis ses débuts d'enseignement, (environ 35 années). Non sans mal, avec beaucoup de patience et d'efforts, nous y sommes parvenus. Environ 70 enfants, adultes et parents maintenant, sont venus dire au revoir à leur ancienne professeure des écoles.

Un moment rempli d'émotions avec quelques petites larmes au coin des yeux, et pour Sylvie une retraite amplement méritée.

La soirée s'est poursuivie dans une ambiance de « folie », avec un repas champêtre, le bal populaire sans oublier la retraite aux flambeaux. Et sur les 12 coups de minuit, notre traditionnel feu d'artifice a ébloui les yeux des petits et des grands. Très très belle soirée !

### Le 14 Juillet 2017 :        **Concours de boules**

Une trentaine d'équipes se sont affrontées lors du concours de boules. Nous nous apercevons que d'année en année, les joueurs sont de plus en plus nombreux et ce, pour notre plus grande joie. Ils sont tous, sans exception, repartis avec un lot.

Quant aux enfants, ils ont pu faire la pêche aux canards et le chamboule-tout, tout ça avec une météo toutefois agréable.

Nous avons clôturé cet après-midi récréative avec le pot de l'amitié sous le préau de l'école.



Le 09 Décembre 2017 :     Arbre de Noël

Dans le cadre du regroupement de nos Communes : Hyencourt-Le-Grand, Pertain et Omiécourt, nous avons décidé de réunir tous les enfants autour d'un même arbre de Noël à la Salle des Fêtes de Pertain.

Après avoir assisté à un spectacle, les enfants ont eu la grande joie de voir arriver le Père Noël en personne accompagné par un petit diabletin de lutin !!

Ah ! il n'est pas venu les mains vides Père Noël ! Chaque bout de choux est reparti avec un jouet et des sucreries.

Nos aînés n'étaient pas en reste, car ils se sont vus remettre une carte cadeau à valoir dans un commerce de Chaulnes ainsi qu'une boîte de chocolat, gourmandise et plaisir de tous les âges.

Un bel après midi bien réussi, agréable qui s'est terminé par de la brioche, des chouquettes, jus de fruits et verre de l'amitié pour les grands.

Pour conclure, Le Comité des Fêtes vous remercie beaucoup de l'intérêt que vous portez aux différentes manifestations qu'il organise.

N'oublions pas non plus toutes les personnes qui nous soutiennent et nous aident à la bonne organisation de tous ces événements dans les meilleures conditions possibles et toujours dans la bonne humeur et une entente constante.

Encore MERCI à tous les bénévoles qui nous donnent de leur temps, sans lesquels nous ne pourrions mener à bien nos différentes actions.

*« Seul on ne peut rien, Tous ensemble nous le pouvons ! »*

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

*Encore tous nos vœux les meilleurs pour cette nouvelle année.*

Michel FAVREL

## Quelques dates à retenir pour 2018

- |                               |  |     |
|-------------------------------|--|-----|
| <b>18 MARS</b>                | <b>: CONCERT DE LA CHORALE EN SANTERRE</b><br>Salle des Fêtes de PERTAIN (en soirée)   |     |
| <b>24 MARS</b>                | <b>: LOTO QUINE</b><br>Salle des Fêtes de PERTAIN  | CDF |
| <b>1<sup>ER</sup> AVRIL</b>   | <b>: CHASSE AUX OEUFS DE PAQUES</b>  | CDF |
| <b>JUIN</b>                   | <b>: VOYAGE DES JEUNES</b><br>(date et lieu restant à définir)   | CDF |
| <b>1<sup>er</sup> JUILLET</b> | <b>: REDERIE d'OMIECOURT</b>   | CDF |
| <b>13 JUILLET</b>             | <b>: FESTIVITES HABITUELLES</b><br>(repas champêtre, retraite aux flambeaux, bal populaire,<br>feux d'artifice à Omiécourt). | CDF |
| <b>14 JUILLET</b>             | <b>: CONCOURS DE BOULES &amp; jeux pour les enfants.</b><br>Esplanade de l'Eglise d'Omiécourt.                               | CDF |

**15 et 16 SEPTEMBRE : FETE LOCALE DE PERTAIN**

Messe le samedi soir, repas champêtre, soirée dansante,  
Feu d'Artifice et naturellement attractions foraines.

**SEPTEMBRE : JOURNEES DU PATRIMOINE**

Troisième dimanche de septembre  
Portes ouvertes de l'Eglise Saint—Médard d'Omiécourt  
D. & F.

**DECEMBRE : ARBRE DE NOËL AVEC SPECTACLE**

Pour les enfants et nos aînés date et spectacle restant à  
définir) Salle des Fêtes de Pertain.

CDF

*Bien évidemment, chacune de ces manifestations vous sera  
rappelée par INFOBAL (distribution dans vos boîtes aux lettres).*

## REMERCIEMENTS

Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont aidé à la réalisation de ce journal, par leurs récits, leurs photos, leur assistance rédactionnelle, le graphisme, la mise en page et surtout, ne les oublions pas, celles et ceux qui viennent déposer dans vos boîtes aux lettres, tout à long de l'année, les informations dont vous avez besoin qui constituent le lien primordial de tous les Hypercourtois !

Nous allons terminer ce journal par l'analyse des eaux de PERTAIN, et pour ne pas faillir à la coutume, maintenant :

**UN PEU DE FANTAISE TOUT EN POESIE.....**

Contrôle sanitaire des  
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Amiens, le 23 novembre 2017

MONSIEUR LE MAIRE  
MAIRIE DE HYENCOURT LE GRAND  
MAIRIE  
80320 PERTAIN

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :  
CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'A.P.

**SANTERRE SAEP**

Type	Code	Nom	
Prélèvement	00083684		Prélevé le : lundi 30 octobre 2017 à 15h08
Unité de gestion	0089	SANTERRE SAEP	par : THIBAUT LANFRANC DE PANTHOU
Installation	UDI 000615	MORCHAIN UDI	Type visite : D2
Point de surveillance	S 000001076	HYENCOURT CENTRE	
Localisation exacte		CUISINE SALLE POLYVALENTE 1, RUE DE PÉRO	
Commune		HYPERCOURT	

**Analyse laboratoire**

**Résultats**

**Limites de qualité**

**Références de qualité**

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET DE RECHERCHE DE L' AISNE, LAON 0204

Type de l'analyse : D2

Code SISE de l'analyse : 00083799

Référence laboratoire : H\_CS17.9513.3

**Résultats**

**Limites de qualité**

**Références de qualité**

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

**COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS**

Chlorure de vinyl monomère

<0,2 µg/l

0,50

**DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES**

Acrylamide

<0,10 µg/l

0,10

Epichlorohydrine

<0,10 µg/l

0,10

**FER ET MANGANESE**

Fer total

<10 µg/l

200,00

**HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU**

Benzo(a)pyrène \*

<0,010 µg/l

0,01

Benzo(b)fluoranthène

<0,010 µg/l

0,10

Benzo(g,h,i)pérylène

<0,010 µg/l

0,10

Benzo(k)fluoranthène

<0,010 µg/l

0,10

Fluoranthène \*

0,062 µg/l

Hydrocarb.polycycl.arom.(4subst.)

<0,010 µg/l

0,10

Indéno(1,2,3-cd)pyrène

<0,010 µg/l

0,10

**OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.**

Antimoine

<1 µg/l

5,00

Cadmium

<1 µg/l

5,00

Chrome total

<5 µg/l

50,00

Cuivre

0,065 mg/L

2,00

1,00

Nickel

<5 µg/l

20,00

Plomb

4 µg/l

10,00

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>					
Nitrates (en NO <sub>3</sub> )	31,3 mg/L		50,00		
Nitrites (en NO <sub>2</sub> )	<0,010 mg/L		0,50		
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>					
Bromoforme	1,6 µg/l		100,00		
Chlorodibromométhane	2,0 µg/l		100,00		
Chloroforme	<1,0 µg/l		100,00		
Dichloromonobromométhane	<1,0 µg/l		100,00		
Trihalométhanes (4 substances)	3,6 µg/l		100,00		

### Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00083684)

Eau conforme, pour les paramètres analysés, aux limites et références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique pour les eaux destinées à la consommation humaine. Ces résultats ne sont cependant représentatifs que du seul lieu de prélèvement signalé ci-dessus. Ils ne peuvent être étendus à l'ensemble des consommateurs du même réseau de distribution.

Pour la Directrice Générale et par délégation,  
L'Ingénieur du Génie Sanitaire

  
Jérôme Veyret

# Meli-Melo de mots...

Ca commence en Primaire,  
Avec tout le vocabulaire,  
L'apprentissage de mots  
Et le gros sac à dos !

L'Ami Pierrot, au clair de lune,  
Qui nous prête sa plume,  
Pour écrire un mot,  
A toujours ce qu'il faut !

Un jour au fond d'une poche,  
Timide et un peu gauche,  
S'y trouvera un p'tit papier  
Première marche d'un « escalier » !

S'en suivent des mots doux,  
Doucereux et sans courroux,  
Murmurés à l'oreille,  
Qui vous émerveillent !

Amers et sans retenue,  
De vilains mots sont perçus,  
Remplis de colère  
Que l'on vocifère !

L'influence et la puissance,  
Appuyées de fausse conscience,  
On n'en touchera un mot,  
Pour « soulager » vos maux !

Des propos peu amènes,  
Loin d'être une rengaine,  
Ont deux mots à vous dire,  
Que peut-on pressentir ?

Et pour ceux qu'abandonnent,  
Les sonorités par maldonne,  
La gestuelle est leur langage  
Qu'ils comprennent par image !

Quant à celui qui ne voit,  
Et qui pourtant perçoit,  
Trouvera sa voie  
Du bout de ses doigts !

Et des B.D. sans bulles  
Sans légende ni préambule,  
Ne seraient pas ce qu'elles sont  
Sans langage pour compréhension !

Et le langage des portables  
Qui réinvente le vocable,  
Syncopée phonétique,  
En un désert poétique !

Il faut bien terminer  
Par le mot de la fin,  
Que l'on souhaite arriver  
Après bien des lendemains !

Une divagation au fil de mots  
Naviguant sur les eaux, Ô !, Oh !  
Tout être à son langage  
Que chaque situation engage !

Sujet, adjectif, épithète  
Tournicotent dans nos têtes,  
Anagrammes, fléchés ou croisés  
Finissent par nous étonner !

Des mots, des phrases, des impressions,  
Avec les gestes et l'expression,  
Tout s'envole dans un tourbillon,  
S'engouffrant dans un puits sans fonds.....

Francine PETIT  
Décembre 2017